



AUDIENCE FACILITÉS DE CIRCULATION DU 13 JANVIER 2022

La Fédération CGT a été reçue en audience ce 13 janvier 2022 concernant la gestion des Facilités de Circulation intégrant le processus de dématérialisation en cours. La CGT dénonce la destruction d'emplois en Agence Famille, la détérioration des conditions de travail, y compris au Centre de numérisation d'Amiens et, in fine, une atteinte aux droits (FC) des cheminots actifs et retraités et de leurs ayants-droit.

SUR FOND DE DÉMATÉRIALISATION, LA DIRECTION SUPPRIME ET PRÉCARISE DE NOMBREUX EMPLOIS DANS LES AF :

Sous couvert de dématérialisation des supports FC des ayants-droit, la direction opère frénétiquement des suppressions importantes d'emplois. Outre l'impact individuel, les choix de la direction détériorent les conditions de travail des cheminots restants et conséquemment la qualité de service des AF (traitement des demandes type dotation ou renouvellement de pass carmillon, demande de FIP, etc.).

L'atteinte d'objectifs de « performance économique » est le principal moteur de ces suppressions de postes, que la direction réalise d'ailleurs en anticipant l'effectivité de la dématérialisation des FC et en sous-estimant la charge de travail restante.

Pour tenter de justifier cette anticipation, la Direction se cache derrière « une volonté des cheminots (gestionnaires) de quitter l'Agence Famille » alors que ces derniers « fuient » davantage de mauvaises conditions de travail et l'absence de reconnaissance de leur qualification. Beaucoup d'entre eux ont été « poussés vers la sortie » de diverses manières (injonction de trouver un autre poste, descriptif mensonger des reconversions possibles, etc.). Ainsi, au 31 décembre 2021, les Agences Familles ne comptaient plus que 43 postes (Équivalent Temps Plein) pour 115 début mars 2021.

Suite à cette saignée de l'emploi et devant l'incapacité des cheminots restants dans les AF à rendre un service de qualité dans des délais acceptables, la Direction a fait appel à 8 cheminots des Agences Territoriales de Mobilités (ATM) et a recours à 10 intérimaires ! Aujourd'hui, elle assure que les délais de traitement des dossiers sont normaux, soit 3 semaines maximum pour délivrer les droits aux cheminots.

Outre la dématérialisation forcée des supports FC, à laquelle la Fédération CGT des cheminots s'oppose, la précipitation, et plus largement la méthode employée par la direction pour supprimer des dizaines de postes, interpellent ! Le recours massif à l'intérim, après éviction des cheminots en poste, ne palie pas la perte de savoir-faire qu'engendrent les départs contraints des cheminots des AF et est un outil patronal permettant, plus facilement, d'organiser l'externalisation de charges de travail.

Par ailleurs, lors de la présentation du projet, la direction faisait part d'un **besoin de 35 ETP côté Gestion Administrative de la Paie, deuxième pan des APF**, qu'elle entendait couvrir par 35 reconversions de la spécialité Famille. Or, à ce jour, seuls 10 cheminots ont souhaité cette reconversion. Il manque donc 20 recrutements côté Paie. **La CGT exige leur réalisation, par des recrutements externes en CDI, pour couvrir ces besoins exprimés par la Direction**, qui d'ailleurs ne suffisent pas, notamment en IDF !

RIEN NE VA PLUS AU CENTRE DE NUMÉRISATION D'AMIENS (CNA) :

Les cheminots en charge de réceptionner les FC papier et de les numériser ont contacté la CGT afin de dénoncer des procédures qui excluent le contrôle de la bonne conservation des droits, particulièrement en nombre de « cases voyages » par ficher.



La direction estime le taux d'erreur autour de 6 % pour 14 000 dossiers traités, essentiellement de cheminots actifs, soit 840 erreurs, majoritairement en défaveur de l'ayant-droit. Pour elle, il n'est « économiquement pas judicieux » de prendre le temps pour effectuer des contrôles systématiques. La Direction fait, encore une fois, le choix de la productivité au détriment des droits des cheminots !

Les cheminots du CNA vivent très mal les décisions de la direction les obligeant à « mal faire leur travail » et estiment que « les cheminots sont volés ». De fait, ils tentent, de leur propre chef, de réaliser un maximum de contrôle dans de courts délais, car la direction veut impérativement tenir un calendrier serré.

LA DÉMATÉRIALISATION : UN OUTIL UTILISÉ PAR LE PATRONAT POUR REMETTRE EN CAUSE LE DROIT AUX FC POUR TOUS !

La dématérialisation des FC, sur fond de fracture numérique, serait la dernière étape devant permettre au patronat d'organiser le suivi de l'utilisation des FC pour pouvoir comptabiliser et fiscaliser ce droit tel un avantage en nature. Rappelons que l'accord de branche classification/rémunération, validé par les fédérations UNSA/CFDT et SUD RAIL, acte la qualification des FC comme avantage en nature.

Aussi, cet accord confie à l'UTP la gestion des FC, permettant de la sortir du giron du GPU SNCF, et ouvre la voie à un contingentement de places des trains soumis à réservation, ce que la Direction a d'ailleurs mis en place sur les Trains OuiGo et qu'elle entend élargir.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS EXIGE DE LA DIRECTION :

- **Qu'elle renonce à imposer la dématérialisation des FC en donnant le libre choix aux cheminots ouvrants-droit ;**
- **Un contrôle systématique des FC papier que les cheminots auront fait parvenir au CNA par choix ;**
- **Le recrutement d'un agent supplémentaire au regard de la charge de travail du CNA d'Amiens ;**
- **Que la charge de travail en Agence Famille soit pesée et calculée en temps de travail nécessaire pour un gestionnaire et par dossier.** Cela implique la mesure réelle de l'évolution qu'implique la dématérialisation et de la charge de travail restante non concernée par la dématérialisation. Aussi, l'effectif doit être revu à la hausse de manière à garantir de bonnes conditions de travail devant permettre une qualité de service optimale ;
- **La pérennisation de la gestion des FC par l'agence Famille ;**
- **L'accès, sans contingentement de nos Facilités de Circulation, à tous les trains.**

**DÉFENDONS NOS DROITS, DÉFENDONS NOS FC,
AMPLIFIONS LE RAPPORT DE FORCE !**

